

SAISINE



Décision modificative n°2 pour 2022 et modulation régionale de la fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons - part Grenelle

Adopté en séance plénière
du 13 octobre 2022

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

La décision modificative n°2 (DM n°2) pour l'année 2022 permet d'ajuster, en dépenses et en recettes, les prévisions budgétaires afin de « *clôturer dans les meilleures conditions l'exécution du budget en cours* ».

Elle représente un montant de - 40,4 M€ en crédits de paiement soit - 1,1% du budget 2022 ce qui porte ce dernier à 3,63 Md€.

RECETTES

La DM n°2 affiche un solde de recettes de -22,5 M€ dont + 32,4 M€ en fonctionnement et - 54,9 M€ en investissement. En recettes, les mouvements les plus significatifs concernent la fraction de TVA (+ 49,7 M€) et la taxe sur les certificats d'immatriculation (-14 M€). Le CESER rappelle l'incidence majeure des évolutions conjoncturelles (croissance, inflation, consommation) sur les recettes régionales et les incertitudes que cela engendre quant au pilotage financier de la collectivité.

ADMINISTRATION RÉGIONALE

L'inscription de + 11,3 M€ en crédits de paiement de fonctionnement pour « litiges et contentieux » concerne le contentieux qui oppose la SADAP (prestataire de transports de voyageurs) à la Région Grand Est dans le cadre de l'octroi d'un marché public. Cette inscription suscite des interrogations ; le CESER, dans un objectif de transparence de l'action publique, demande des explications concernant l'évolution du dossier et le risque encouru.

EMPRUNT

Le solde en recettes et en dépenses de cette DM n°2 permet une réduction du montant de l'emprunt d'équilibre de 17,89 M€. Eu égard au contexte empreint de fortes incertitudes pour les futurs exercices budgétaires, notamment liées à l'inflation et à la croissance, le CESER considère opportun ce moindre recours à l'emprunt pour l'année 2022.

MODULATION RÉGIONALE DE LA FRACTION DE L'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

Concernant la part Grenelle de la modulation régionale de la fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (ex-TICPE), le CESER constate le maintien de la majoration aux taux plafond pour les supercarburants ainsi que pour le gazole.

Le CESER rappelle, une nouvelle fois, qu'il déplore que la modulation régionale de la fraction de l'accise sur les énergies serve essentiellement à suppléer une carence de l'État, notamment en matière de financement des infrastructures ferroviaires dont les lignes de desserte fine des territoires (LDFT).

ÉCONOMIE

Le CESER souligne l'importance des montants attribués aux projets économiques CARBIOS et STELLANTIS, et s'interroge sur la temporalité des programmes ainsi que sur les modalités de financements régionaux pour ces projets. Il s'inquiète du risque de réduction d'autres dispositifs relevant de cette priorité dans les années à venir.

ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES

Le CESER constate que le projet d'aménagement de la plage des deux rives de Nancy a été finalement rattaché au budget de l'environnement suite à un transfert de ligne budgétaire alors que ce projet est un projet de loisirs. Dans la perspective d'un renouvellement annuel de son financement, le CESER propose de donner à ce projet une vraie plus-value en matière de transition écologique.

Le CESER s'interroge sur la gouvernance de cette future agence régionale de la transition écologique et souligne sa nécessaire complémentarité avec le Comité régional biodiversité. Il demande une clarification des moyens alloués à ces deux instances. Le CESER considère qu'il serait pertinent, en tant que seconde assemblée régionale représentant la société civile organisée, qu'il soit associé aux travaux de cette agence.

Le CESER note l'augmentation de 225 000 € à 600 000 € entre les deux conventions de partenariat avec la fondation Solar Impulse et s'interroge sur les raisons qui conduisent à cette hausse importante.

La précédente convention signée avec la Fondation Solar Impulse prévoyant des bilans annuels, le CESER souhaiterait disposer de ces éléments, en particulier sur les projets accompagnés.

Le CESER constate, avec satisfaction, que le Conseil Régional engage, avec anticipation, un programme d'autoconsommation électrique (Programme Solar'Est) par l'installation des panneaux solaires sur 220 lycées éligibles, dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie.

Le CESER souligne que le programme Néolux vise à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans près de 200 lycées et encourage, en parallèle, la recherche d'économies d'usage et de consommation (sobriété).

Le CESER demande à avoir accès aux mesures d'impact de l'ensemble de ces travaux et investissements. Le CESER alerte l'exécutif régional sur les effets déjà présents du changement climatique sur les conditions de travail des lycéens et des personnels, ce qui souligne l'urgence de ce plan.

COHÉSION SOCIALE

La DM n°2 pour l'année 2022 mentionne un investissement en faveur de l'aménagement durable des territoires structurant et de proximité par le biais d'un transfert en provenance du secteur de la santé (2 M€) ainsi qu'une diminution en CPF sur la ligne « développer une stratégie globale de santé dans toute la Région ».

Au regard des enjeux actuels en terme de soutien aux dispositifs de cohésion sociale, le CESER s'interroge sur ces ajustements (diminution et transferts de crédits) provenant du secteur santé, demande des éclaircissements concernant les projets à financer et sur le déploiement de la stratégie santé du Conseil Régional.

Concernant la jeunesse, la ligne intitulée « Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté » affiche une diminution de 480 000 €. Ce montant est quasiment identique à celui inscrit en positif sur la même ligne lors du Budget Supplémentaire (BS) 2022 (496 000 €).

De ce fait, pour une meilleure lisibilité de l'action publique régionale, le CESER demande que la présentation des documents permette d'identifier clairement les projets concernés et fournisse des explications quant à la temporalité et la pérennité de ceux-ci.

MOBILITÉS

Dans le domaine des mobilités, cette DM n°2 comporte des ajustements, dans leur ensemble, mineurs, au regard de l'ampleur des variations du coût des énergies qui ont un impact non négligeable sur les transports ferrés et routiers dont la Région porte la compétence.

Le CESER Grand Est est favorable à la mise en place des nouvelles relations contractuelles avec les opérateurs SNCF Voyageurs et SNCF Réseau qui ont déjà permis de dégager des crédits d'investissement en compensation de non facturation de frais de fonctionnement, à hauteur de 10,9 M€ affectés à la ligne Epinal-Saint-Dié.

Le CESER sera attentif, lors des prochains exercices budgétaires, aux inscriptions financières annuelles et pluriannuelles, incluant le volet mobilités du CPER 2023-2027, dédiées aux investissements nécessaires en termes d'infrastructures de mobilité.

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'ambition affirmée dans le Budget Primitif 2022 (BP) était, selon le CESER, adaptée aux besoins sur la thématique Jeunesse, Emploi, Formation. Les sous-réalisations constatées dans cette DM n°2 ne doivent pas remettre en question l'ampleur de cette ambition ; le CESER sera attentif aux lignes budgétaires y correspondant lors des prochains exercices.

Le CESER se questionne sur la pérennité de l'abondement de l'Etat relatif à la revalorisation des rémunérations (par le biais de primes) du personnel des instituts de formation dans le cadre du plan Ségur. Ce point sur la rémunération est l'un des vecteurs de l'attractivité de ces métiers en tension. Néanmoins, l'attractivité reste toujours une question essentielle puisque les cursus de formations d'infirmiers et d'aides-soignants ne font toujours pas le plein malgré l'augmentation des quotas.

La sous-réalisation constatée sur le Programme Régional de Formation pose à nouveau la question du recrutement des candidats sur les actions de formation, déjà abordée dans les Avis précédents. Le CESER demande une analyse des causes de ces difficultés de recrutement : est-elle liée à des problèmes d'orientation ? d'attractivité des formations et des métiers ? à une inadéquation avec les besoins du territoire ? à des difficultés d'accès à la formation (mobilité, garde d'enfants ...) ? Dans ce cadre, le CESER pointe à nouveau l'importance de l'évaluation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) qui prend en compte ces problématiques et réitère sa demande d'être associé à cette évaluation.

Des difficultés accrues et bloquantes (difficultés de connexions, débits insuffisants...) sont constatées dans le déroulement opérationnel du programme Lycée 4.0. Le CESER s'inquiète du fait que l'enveloppe budgétaire 2022 dédiée au dispositif ne soit pas adaptée au regard de la situation sur le terrain et des manques observés.

Le CESER :

- rappelle l'incidence majeure des évolutions conjoncturelles (croissance, inflation, consommation) sur les recettes régionales et les incertitudes que cela engendre quant au pilotage financier de la collectivité ;
- demande, dans un objectif de transparence de l'action publique, des explications concernant l'évolution du dossier SADAP et le risque encouru ;
- considère opportun le moindre recours à l'emprunt pour l'année 2022 ;
- rappelle, une nouvelle fois, qu'il déplore que la modulation régionale de la fraction de l'accise sur les énergies serve essentiellement à suppléer une carence de l'État, notamment en matière de financement des infrastructures ferroviaires dont les lignes de desserte fine des territoires (LDFT) ;
- s'interroge sur la temporalité des programmes CARBIOS et STELLANTIS ainsi que sur les modalités de financements régionaux pour ces projets. Il s'inquiète du risque de réduction d'autres dispositifs relevant de cette priorité dans les années à venir ;
- propose de donner au projet d'aménagement de la plage des deux rives de Nancy une vraie plus-value en matière de transition écologique ;
- demande une clarification des moyens alloués à la future agence régionale de la transition écologique et au Comité régional biodiversité ;
- souhaiterait disposer des éléments de bilan de la convention avec la Fondation Solar Impulse, en particulier sur les projets accompagnés ;
- constate avec satisfaction que le Conseil Régional engage, avec anticipation, un programme d'autoconsommation électrique par l'installation des panneaux solaires sur 220 lycées éligibles, dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie ;
- souligne que le programme Néolux vise à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans près de 200 lycées et encourage, en parallèle, la recherche d'économies d'usage et de consommation (sobriété) ;
- demande à avoir accès aux mesures d'impact de l'ensemble des travaux et investissements liés à Solar'Est et Néolux ;
- demande des éclaircissements concernant les projets à financer et sur le déploiement de la stratégie santé du Conseil Régional ;
- demande que la présentation des documents permette d'identifier clairement les projets concernés dans le domaine de la jeunesse et fournisse des explications quant à la temporalité et la pérennité de ceux-ci ;

- est favorable à la mise en place des nouvelles relations contractuelles avec les opérateurs SNCF Voyageurs et SNCF Réseau qui ont déjà permis de dégager des crédits d'investissement en compensation de non facturation de frais de fonctionnement, à hauteur de 10,9 M€ affectés à la ligne Epinal-Saint-Dié ;
- sera attentif, lors des prochains exercices budgétaires, aux inscriptions financières annuelles et pluriannuelles, incluant le volet mobilités du CPER 2023-2027, dédiées aux investissements nécessaires en termes d'infrastructures de mobilité ;
- sera attentif aux lignes budgétaires correspondant à la thématique Jeunesse, Emploi, Formation lors des prochains exercices ;
- réitère sa demande d'être associé à l'évaluation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) ;
- s'inquiète du fait que l'enveloppe budgétaire 2022 dédiée au dispositif lycée 4.0 ne soit pas adaptée au regard de la situation sur le terrain et des manques observés.



EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DES MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Santé

Par rapport aux projets à financer en matière de santé par la Région, la CGT tient à rappeler que le financement de la santé doit se faire par la sécurité sociale, c'est à dire par les cotisations sociales.

La CGT demande que ce mode de financement soit pérenne et augmenté pour répondre aux besoins de la santé de la population et stopper les transferts de dépenses vers d'autres collectivités ou organismes.

Formation tout au long de la vie - attractivité des métiers du sanitaire et du social

L'attractivité des métiers du sanitaire et du social passe forcément par la revalorisation du point d'indice qui sert à calculer le traitement de base indiciaire dans la fonction publique et la revalorisation du taux horaire dans le privé mais aussi par l'amélioration des conditions de travail qui permettrait de fidéliser le personnel paramédical.

Le SÉGUR 1 avec une prime de 183€ net par mois dans le public et 160€ net par mois dans le privé et le SÉGUR 2 avec des revalorisations des grilles indiciaires où les auxiliaires de vie et les agents de service soins dans les EHPAD ont été exclus du dispositif n'a pas permis de rattraper le manque à gagner du fait du gel du point d'indice depuis 2010.

De plus, malgré l'augmentation de 3,5% du point d'indice en 2022, le compte n'y est toujours pas.

Lycées Professionnels

Le projet de réforme des Lycées Professionnels, annoncé par le Président Macron, prévoit d'augmenter de 50% les périodes de stage en entreprise, soit par exemple un passage de 22 à 33 semaines pour les bacs pro. Ces heures en entreprise correspondraient fatalement à des centaines d'heures d'enseignement en moins.

Ce projet va à l'encontre de l'émancipation des élèves, entraînant des programmes grignotés, et l'abandon de matières non considérées comme des « savoir fondamentaux ».

Les fermetures et ouvertures dans les établissements seraient décidées uniquement au prisme des besoins locaux de main d'œuvre, réduisant considérablement les choix de formation des élèves.

La CGT refuse que l'avenir professionnel des jeunes lycéennes et lycéens soit conditionné à des métiers en tension, pour la plupart en raison de leurs conditions salariales et de travail déplorables.

Pour que la Voie Professionnelle soit une voie attractive, il faut surtout créer de nouvelles filières de formation, en lien avec les besoins sociaux et les enjeux environnementaux, tout en renforçant les missions et le nombre de personnels d'orientation, afin de préparer les élèves, dès le collège, à tous les parcours d'orientation sans exception.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chahid BOUGNOUCH, Chantal BERTHELEMY, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



www.ceser-grandest.fr



<https://www.facebook.com/ceserge/>



<https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00